



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

## **RÈGLEMENT NO RY-79-2015-10 (2023)**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO RY-79-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Attendu que la Municipalité de Yamaska a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

Attendu que le conseil municipal de Municipalité de Yamaska désire ajouter certains éléments concernant les accès résidentiels dans la zone Ha.9;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

En conséquence, sur proposition de Danielle Proulx, appuyée par Alain Crevier, il est résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

L'article 5.11.3.2 « Règles particulières applicables aux allées d'accès mitoyennes dans la zone "Ha.9" » est ajouté de la façon suivante :

Malgré l'article 5.11.3.1, dans la zone Ha.9, il est permis d'avoir une allée d'accès mitoyenne entre deux propriétés rattachées pour les bâtiments de types jumelés.

La largeur maximale d'une allée d'accès mitoyenne et de son empiètement en façade est fixée à 5 m (16,40 pi) par propriété.

#### **Article 3**

L'article 5.11.3.2 Règles particulières applicables aux groupes d'usages "Commerce et services (C), Industrie (I), Communautaire (P) et Agricole (A)" est renuméroté 5.11.3.4.

#### **Article 4**

La « fibre de bois » est ajoutée à l'article 4.5.1 Matériaux de revêtement extérieur autorisé.

#### **Article 5**

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

## **Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À YAMASKA, ce 6 février 2024.



**Diane De Tonnancourt**  
Mairesse

**Sylvie Viens**  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :	7 novembre 2023
1 <sup>er</sup> projet :	7 novembre 2023
Avis public :	journal déc. Jan. 2024
2 <sup>e</sup> projet :	17 janvier 2024
Adoption :	6 février 2024
Approbation MRC :	15 février 2024
Publication :	19 février 2024